



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAPPEI - RÉUNION D'INFORMATION

25 FÉVRIER 2026

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Propos introductifs

Frédéric BABLON

Directeur académique de Haute Savoie

Président du jury académique CAPPEI

Les attendus du CAPPEI

Philippe SAUGER

Conseiller technique Ecole inclusive de M. le recteur

Vice président du jury académique CAPPEI

CAPPEI classique

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

1. Présentation générale

Définition de l'examen

Réf.

Circulaire du 12-2-2021 ; décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié

- Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive
- Certification **commune** enseignant du 1er et 2nd degré
- Atteste la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers :
 - ✓ Exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements et services accueillant des **élèves à BEP liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire, ou à une maladie**
 - ✓ Contribuer à la mission de **prévention** des difficultés d'apprentissage
 - ✓ Contribuer à la mission **d'adaptation** de l'enseignement
- Les enseignants titulaires du **CAPA-SH** (et certifications précédentes) ou du **2CA-SH** sont automatiquement réputés titulaires du CAPPEI

Réf.

Circulaire du 10-2-2017 - J.O. du 14-2-2017, BO n° 7 du 16 février 2017 ; Rapport du jury (site académique @ac-grenoble)

Attendus

Exercer dans le **CONTEXTE** professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

- **projet** d'établissement inclusif
- articulation avec toutes les classes de l'établissement
- **accessibilité** des apprentissages
- coopération **partenariale**
- **coordination** avec les membres de la communauté éducative

Exercer une fonction d'**EXPERT** de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

- **prévention** des difficultés
- élaboration de **parcours** de formation adaptés
- **méthodes** et **outils** d'évaluation adaptés
- stratégies d'apprentissages personnalisées et **explicités**
- **adaptation** des situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation
- **projets individualisés**

Exercer une fonction de **PERSONNE RESSOURCE** pour l'éducation inclusive

- **enjeux** de l'école inclusive
- **conseils** pour des réponses pédagogiques à des BEP
- **cadre** législatif et réglementaire
- relations avec les **familles**
- **co-intervention**
- **actions** de sensibilisation et d'information

2. L'examen

Trois épreuves

Epreuve 1

Pratique professionnelle (1h30)

- Séance pédagogique : 45 minutes
- Entretien avec le jury : 45 minutes

Epreuve 2

Dossier professionnel (1h)

- Présentation d'un dossier de pratique professionnelle : 15 minutes
- Entretien avec le jury : 45 minutes

Epreuve 3

Personne ressource (30 minutes)

- Présentation d'une action spécifique : 10 minutes
- Entretien avec le jury : 20 minutes

Epreuve 1

SEANCE

- Préparation, documents et mise en perspective
- Balayer les champs d'intervention (situation d'apprentissage, supports, outils spécifiques, évaluation)
- Se doter d'outils d'analyse

ENTRETIEN

- Exploiter les outils d'analyse à bon escient
- S'appuyer sur le cadre officiel
- Utiliser le vocabulaire adapté
- Communication et dialogue

Epreuve 2

DOSSIER

- Respecter les contraintes de formes sans en ajouter
- Varier les documents
- Lier pratique et théorie
- Porter un regard critique

PRESENTATION

- Eviter les redondances
- Maîtriser les contenus théoriques présentés
- Placer le dossier dans une perspective professionnelle

ENTRETIEN

- Démontrer une culture professionnelle spécialisée

Epreuve 3

PRESENTATION

- Présenter une action authentique
- L'action ne relève pas des actes professionnels quotidiens
- Utiliser des outils de communication (visuel, audio, numérique...)

ENTRETIEN

- Démontrer une bonne compréhension du rôle de personne ressource
- Envisager les autres actions à venir
- Analyser les points forts et les difficultés rencontrées
- Maîtriser les cadres institutionnels et théoriques

Notation

- Chaque épreuve est **notée sur 20** points
- Une **note moyenne d'au moins 10** sur 20 est exigée pour l'obtention du CAPPEI (une épreuve peut rattraper l'autre)
- En cas d'échec, le candidat peut choisir de **conserver les notes supérieures à 10** pendant 3 années
- Commission et jury académique

Cadre de formation

Christel BERT
Chargée de mission Ecole inclusive

Stéphanie VIGNE
Chargée de mission Ecole inclusive

Natacha BOISSICAT
INSPE

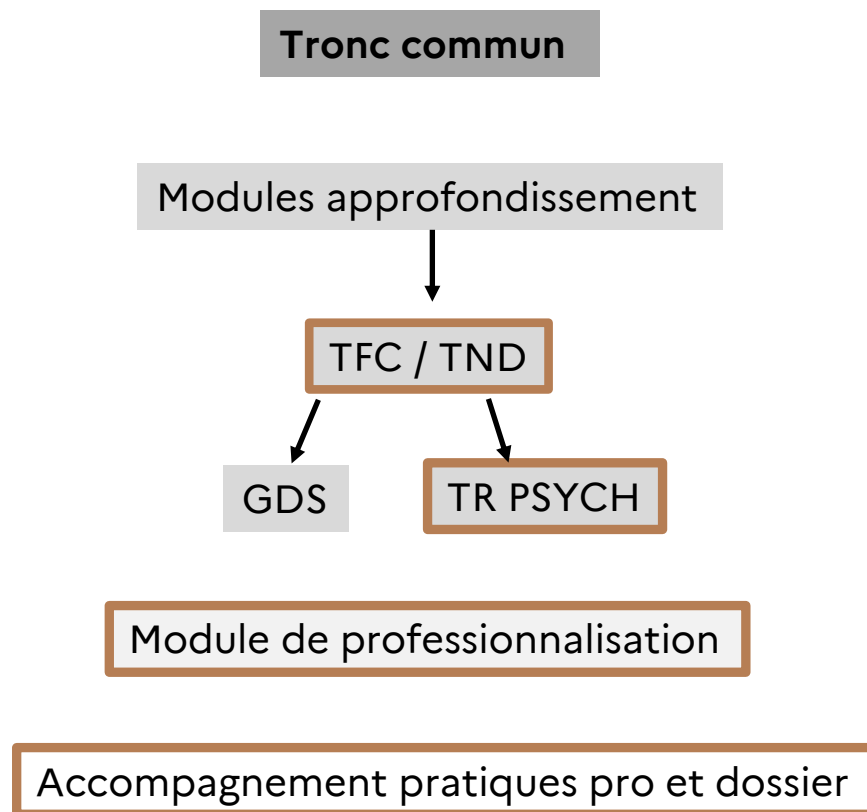
Céline POBEL-BURTIN
INSPE

3. Formation à la certification (CAPPEI)

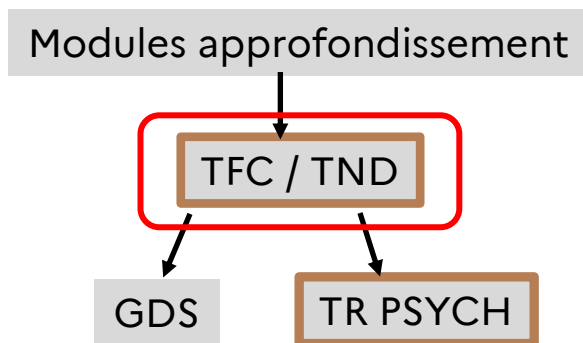
Formation portée et pilotée par l'INSPE de l'UGA

Conception et mise en œuvre en partenariat avec le rectorat

Présentation de la formation



Présentation de la formation



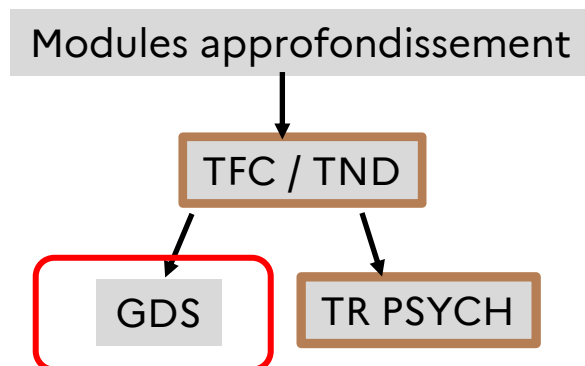
TFC/TND - Troubles des fonctions cognitives

Les troubles neuro-développementaux : TSA, dys-, DI, TDA/H... et les conséquences des TND sur les apprentissages et sur la vie scolaire

Identification des besoins et réponses pédagogiques, éducatives et didactiques

Coopération et partenariat au service des élèves présentant des TND

Présentation de la formation



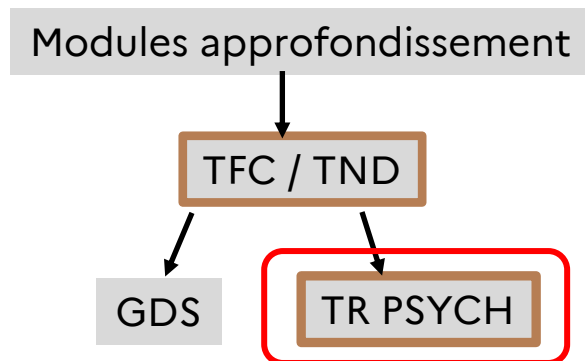
Grande Difficulté Scolaire

Apprentissage initial et continué de la lecture et de l'écriture : connaissances, obstacles et réponses

Concepts mathématiques et scientifiques : connaissances, obstacles et réponses

Méthodes et outils pour apprendre, formation de la personne et du citoyen : démarches

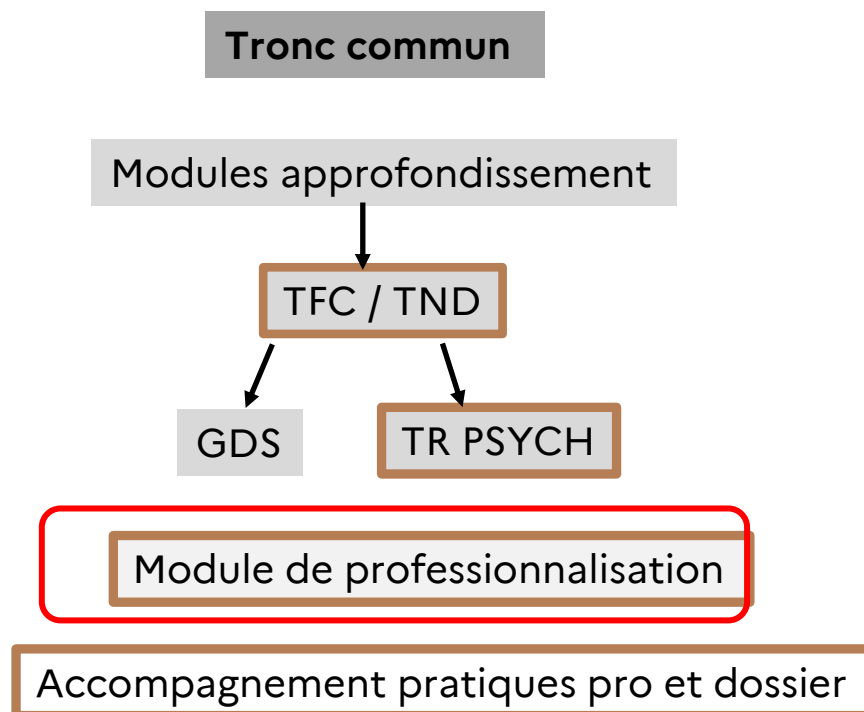
Présentation de la formation



Troubles psychiques

- . Troubles psychiques (éléments de connaissance) et les conséquences des troubles psychiques sur les apprentissages et sur la vie scolaire
- . Identification des besoins et réponses pédagogiques, éducatives et didactiques
- . Coopération et partenariat au service des élèves présentant des troubles psychiques

Présentation de la formation



Présentation de la formation

Module de professionnalisation

Professionnalisation en fonction du contexte d'exercice : SEGPA / EREA – RASED – ULIS – UE / CEF / USE / Centre pénitentiaire

Connaissance de l'environnement et des partenaires

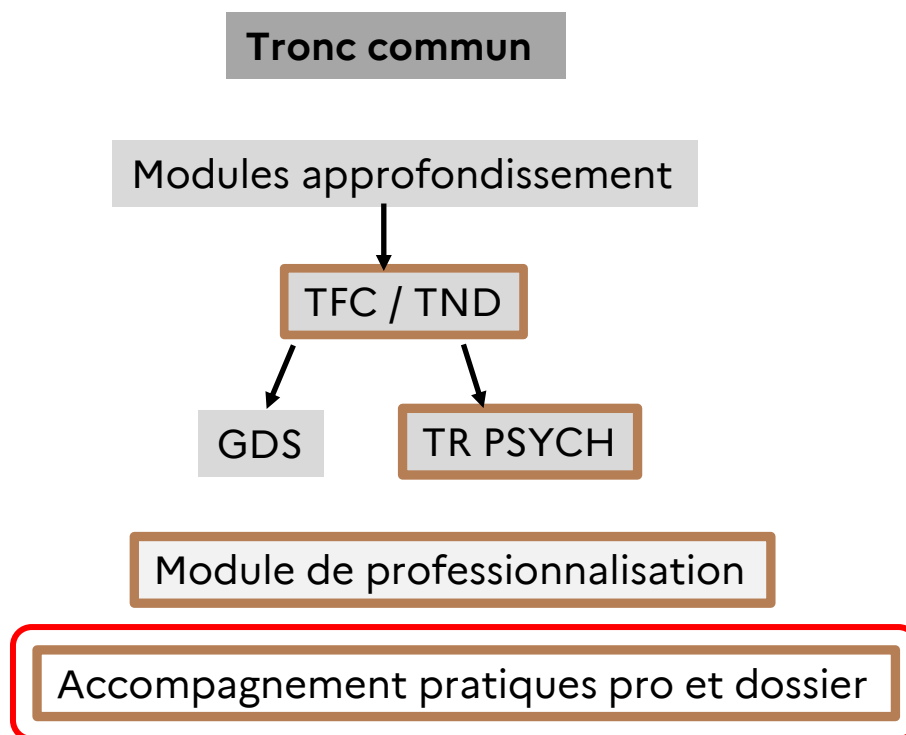
Pratiques pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques adaptés au contexte d'exercice
- Accompagnement à la construction de séance, d'outils, de dispositif

Être personne-ressource

- Mise en œuvre dans le contexte d'exercice
 - Accompagnement à la construction d'une action de PR en lien avec le MTC
-

Présentation de la formation



Présentation de la formation

Accompagnement pratiques pro et dossier

Accompagnement des pratiques et du dossier professionnel

Entrée dans la formation (N-1, 24h), projection dans la certification, évaluation formation et bilan (4h)

Tutorat stage : analyse de la pratique (8h) + visite au tuteur (2 demi-journées 6h)

Initiation recherche et accompagnement au dossier professionnel

Une formation qui se déroule principalement sur l'INSPE de Grenoble, et pour certains module sur les site de Valence et d'Annecy

Contexte de formation : adossée à un Master

Un parcours de formation qui offre :

- Un accompagnement à la réalisation du dossier de pratiques professionnelles
- Un accompagnement du stage
- Un accompagnement à la professionnalisation
- Des retours fréquents sur vos connaissances et vos compétences dans une logique de progression
- La validation d'un Master 1 avec possibilité de poursuivre en Master

Merci de votre attention